

LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE DES EXPULSIONS LOCATIVES

ENJEUX

Cette formation a pour but de faciliter la mise en place des procédures et procurer aux bailleurs sociaux et à leur service juridique les bons réflexes permettant au magistrat de prendre en compte leurs demandes (CCAPEX, Préfecture, Référé...) dans un contexte qui évolue notamment par le projet d'ajout d'une clause de résiliation immédiate dans les baux.

PUBLIC

Juriste. Personnel de gestion locative.

OBJECTIFS

- › identifier les obligations générales du bailleur
- › repérer les modifications législatives récentes
- › évaluer les conséquences opérationnelles sur les expulsions.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Alternance d'exposés pratiques à partir de la présentation de documents et d'exemples très concrets.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Christophe PARIER, Consultant-formateur et avocat.

DATES CLASSE VIRTUELLE

28 mars 2025
13 juin 2025
10 octobre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Obligation générale du bailleur (entretien, réparation...)**
 - › la vétusté
 - › la force majeure
 - › les obligations de la loi du 6 juillet 1989
 - › les cas particuliers d'entretien (amiante, termites, nuisibles, ascenseurs, détecteur de fumée, dpe...)
 - › les conséquences du non-respect par le bailleur de son obligation : les sanctions civiles et les sanctions pénales
 - › les exonérations du bailleur
- **Les obligations de locataire**
 - › paiement des loyers, des charges et de la caution
 - › maintien du locataire dans les lieux
 - › sanctions
 - › résiliation/résolution
 - › usage de la chose louée
 - › assurance
 - › logement insalubre ou indécent
- **Les squats**
 - › les dispositions légales anti-squat actuelles
 - › les modifications de la loi Kasbarian
 - › maintien illicite
 - › les sanctions pénales
 - › délit d'occupation sans droit, ni titre
 - › clause résolutoire automatique
 - › la réduction des délais de procédure.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 830 EUROS - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Patricia SIVAKUMAR - 06 64 41 09 26. patricia.sivakumar@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr